

Guide de rédaction du Code de transparence

Principe directeur

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

Préambule

Cette mise à jour 2018 du Code de transparence a été élaborée pour refléter au mieux les évolutions du marché de l'investissement responsable en France et en Europe.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR des sociétés de gestion de répondre notamment aux dispositions de l'article 173-VI de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) mais aussi aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Groupe d'Experts de Haut Niveau (HLEG) sur la finance durable de la Commission Européenne. Pour rappel, suivant l'esprit de la loi et dans une démarche incitative, les réponses aux questions relatives à l'article 173 doivent être effectuées selon le principe du "appliquer ou expliquer" (comply or explain).

La réponse aux questions du Code permet de se conformer aux prescriptions réglementaires.

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Plusieurs fonds ISR investis dans la même classe d'actifs et partageant la même approche dominante ISR et la même méthodologie peuvent être regroupés au sein d'un même code de transparence.

Exemple : votre société de gestion propose un fonds actions best in class investi en Europe et un fonds actions best in class monde partageant la même approche méthodologique.

Il est cependant nécessaire de remplir séparément 2 codes de transparence pour des fonds actions et des fonds crédit.

Pour les fonds « diversifiés », il est conseillé de remplir un seul code de transparence par fonds et non par classe d'actifs composant le fonds.

Les fonds utilisant des obligations convertibles sont à ranger dans les classes d'actifs obligations.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Indiquez la raison sociale du gestionnaire du fonds ou de la gamme auquel s'applique ce code (nom, adresse, site internet...).

Si le fonds est confié en délégation, précisez.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Décrivez brièvement les grandes étapes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ainsi que les grands principes et motivations qui vous animent.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Précisez un chemin d'accès destiné aux investisseurs non professionnels vers la page contenant les politiques mentionnées.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

Expliquez comment la société de gestion prend en compte les risques/opportunités ESG (controverses, risque de réputation, nouveaux thèmes d'investissement...).

Expliquez comment la société de gestion prend en compte les risques/opportunités liées au changement climatique dans sa politique d'investissement (risques de transition, risques physiques, investissements/désinvestissements favorisant une économie bas-carbone...).

Le cas échéant, précisez les mesures des encours investis dans des fonds thématiques, en titres financiers ou en actifs d'infrastructure contribuant à la transition énergétique et écologique, en organismes de placement collectifs faisant l'objet d'un label, d'une charte, ou d'une initiative visant à

une contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.

1.1. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Listez toutes les équipes et leurs rôles respectifs.

Exemple : comité de pilotage spécifique à l'ESG/IR, équipes d'analystes ISR, équipes de gestion, équipes conformité, équipes reporting, équipes commerciales...

1.2. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Donnez le nombre en équivalent temps plein (hors stagiaires). Pour calculer ce chiffre, par exemple un gérant ou un analyste qui passe 50% de son temps sur l'ISR est comptabilisé comme 0.5 ETP.

1.3. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Merci de ne pas citer les initiatives RSE soutenues par la société-mère.

1.4. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Dernier inventaire des encours totaux hors double comptage disponible au 31/12.

1.5. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 173-VI)

1.6. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Indiquez un lien web qui pointe vers une page, un document pdf ou un moteur de recherche permettant de lister tous les fonds ISR ouverts au public gérés par votre société de gestion.

Le cas échéant, les sociétés qui commercialisent des fonds ISR dans plusieurs réseaux de distribution peuvent se limiter aux fonds d'un même réseau.

1. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

1.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Quelques exemples : financement d'un secteur ou d'une activité en particulier, réduction des risques ESG, favoriser les bonnes pratiques des émetteurs, recherche d'impact, notation ESG moyenne du portefeuille, ODD ...

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

En interne, dénombrer les analystes en ETP (hors stagiaire) dédiés à l'évaluation ESG des émetteurs.

Concernant les moyens externes, lister les prestataires utilisés (agences de notation ESG, fournisseurs de données spécialisés, consultants, brokers...)

1.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Indiquez quels sont les principaux critères pour chacune des dimensions environnementale, sociale, et de gouvernance. Précisez si ces critères sont différenciés selon les secteurs, les zones géographiques, les catégories d'émetteurs...

Le cas échéant, donnez une illustration.

1.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-V)

Cf. a) et b) du 3°, 4° du III de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

En matière climatique, prenez-vous en compte les risques et opportunités suivants. Si oui, comment ?

- Risques physiques, définis comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique ;
- Risques de transition, définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone ;
- Opportunités favorisant une économie bas-carbone.

En matière climatique, décrivez la méthodologie d'analyse appliquée aux émetteurs. En fonction de l'approche retenue, précisez le cas échéant :

- Sa compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (contribution des émetteurs à la transition énergétique et écologique, utilisation au niveau sectoriel de scénarios 2°...);
- Les conséquences des changements climatiques et des évènements météorologiques extrêmes ;
- L'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles et de leur exploitation effectuée en cohérence avec les objectifs climatiques et écologiques ;
- La cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone, notamment, dans le cas des acteurs impliqués dans l'exploitation de réserves fossiles, les hypothèses sous-tendant les dépenses d'investissement destinées au développement de ces réserves ;
- Des mesures d'émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes, associées aux émetteurs.

1.1. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

Précisez comment sont évalués les émetteurs en termes ESG (recommandations, scores ESG, exclusions, risques ESG, opportunités ESG...).

1.2. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

4 Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Décrivez comment les résultats de la recherche ESG (Cf. Q 3.5) sont pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible. Décrivez le cas échéant le seuil d'éligibilité et le degré de sélectivité qui en découle.

Décrivez l'articulation entre l'univers filtré ESG, l'analyse et/ou la gestion financière.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)

Par exemple, précisez le cas échéant :

- La cohérence de la politique d'investissement du ou des fonds avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, les orientations décidées par l'Union européenne et les budgets carbone et la stratégie nationale bas-carbone (fixation de cibles indicatives, nature des investissements ;
- L'existence d'une poche investie dans des green bonds ou dans des fonds thématiques compatibles avec la transition énergétique et écologique.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD)

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Si oui, quelle est la nature des principaux changements ?

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le cas échéant,

(i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?

(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Si oui, décrivez

(i) leur nature

(ii) le ou les objectifs

(iii) les limites éventuelles en termes d'exposition

(iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection des OPC (notamment monétaires et ETF...) et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?

5 Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 4 du code ?

Précisez les structures en charge du contrôle (équipe interne, externe, outil, RCCI, fonction contrôle des risques....)

Ceci est une version plus détaillée sur la partie contrôle que la question 1 sur le pilotage de l'ISR.

Indiquez par exemple la fréquence des contrôles et sous quel délai le ou les fonds doivent se mettre en conformité.

Ces contrôles sont-ils effectués pre-trade et/ou post trade ?

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Précisez la méthodologie utilisée. Par exemple l'usage d'une note ESG moyenne du portefeuille ou la publication de commentaires qualitatifs sur des valeurs.

Indiquez les supports de communication avec les clients et leur périodicité.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Exemples : émissions de gaz à effet de serre directes, taux d'absentéisme, part des entreprises pour lesquelles la rémunération variable des dirigeants intègre des critères ESG, nombre de controverses relatives aux droits humains au travail...

Précisez la méthodologie de calcul, les supports de communication et la périodicité.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Listez les supports de communication, décrivez succinctement leurs contenus, leur mode de diffusion et/ou d'accès et la fréquence de mise à jour.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)

Mettez le lien vers le dernier rapport sur l'exercice de la politique de vote, le dernier rapport d'engagement et le dernier rapport de contrôle interne sur le respect de la politique de vote.